



**RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

Prévention du harcèlement scolaire

13 juin 2023



**RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT SCOLAIRE RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE

Rennes, le 13 juin 2023

A l'occasion de la remise du Prix Coup de cœur académique de la 10e édition du prix « Non au harcèlement », la Région académique Bretagne met en avant l'implication de tous et la mobilisation quotidienne en faveur de la prévention du harcèlement scolaire. L'institution se mobilise et déploie différents dispositifs, pour prévenir et sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative : élèves, personnels et parents.

Organisation académique et accompagnement des situations

La Région académique Bretagne dispose de deux référents académiques harcèlement, 12 référents départementaux (trois par département) et également de deux personnes dédiées au déploiement du programme pHARe. Les situations à risque sont signalées par les familles, les victimes, les témoins et les professionnels. Celles-ci sont ensuite relayées vers les référents départementaux, qui prennent contact avec les familles et les établissements pour assurer un accompagnement.

Programme pHARe : un enjeu pour le climat scolaire, le bien-être et la réussite des apprentissages

Dans le respect de ses trois missions majeures, renforcer l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux, assurer l'égalité et la mixité de tous les publics et garantir le bien-être des élèves, la Région académique Bretagne a déployé, durant cette année scolaire 2022-2023, le programme pHARe dans l'ensemble des écoles et collèges publics du territoire. Le but est d'approfondir son action de prévention, de sensibilisation et de formation, pour mettre fin à toutes les formes de harcèlement entre les élèves. Ce programme prévoit un accompagnement au plus près du terrain, avec la formation des équipes ressources dans les écoles et les collèges, la sensibilisation des familles et la formation d'élèves ambassadeurs.

Au sein de la Région académique Bretagne, les établissements sont très impliqués, afin de détecter le plus tôt possible les situations à risque et d'intervenir rapidement auprès des jeunes. L'objectif est de désamorcer les tensions entre les élèves pour prévenir le harcèlement. L'important est de prendre en charge et d'accompagner les situations au plus tôt grâce à la coordination de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Un plan de prévention du harcèlement fondé autour de 8 piliers :

- Mesurer le climat scolaire,
- Prévenir les phénomènes de harcèlement,
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves,
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement,
- Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme,
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire (Conseil de la vie collégienne et Conseil de la vie lycéenne) et les comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement,
- Suivre l'impact de ces actions,
- Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Un programme de formation pHARe :

Le programme de formation permet aux équipes pédagogiques et éducatives de reconnaître les situations de harcèlement et de cyberharcèlement. Dans le cadre de ce programme, le dispositif non blâmant utilisé pour accompagner les situations de harcèlement dans les écoles et collèges publics est la « Méthode de Préoccupation Partagée » (MPP), de Jean Pierre Bellon. Elle vise à développer l'empathie chez les enfants et les adolescents. Cette année, la méthode a de nouveau permis de résoudre 80% des situations de harcèlement dans les écoles et les établissements de la Région académique Bretagne.

La formation a pour objectif d'écouter les victimes, de les accompagner pour qu'elles ne soient plus seules et également de sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative.

Chaque membre de l'équipe ressource pHARe des écoles et des collèges publics de la Région académique Bretagne suit une formation de prévention et d'accompagnement des situations de harcèlement pendant huit journées, dispensées sur deux années.

Lors de ces journées de formation, plusieurs thématiques sont étudiées et sont très souvent en lien avec des organisations partenaires. Ainsi, cette année les personnels ont eu deux journées de formation à la Méthode de préoccupation partagée (MPP) avec Jean Pierre Bellon et Marie Quartier de l'association Resis. Une autre journée de formation a été organisée en présence de Christophe Marsollier (Inspecteur Général), afin de sensibiliser à l'importance des vulnérabilités, dans le cadre des phénomènes de harcèlement scolaire. Une troisième journée a été consacrée au cyberharcèlement en lien avec l'association « Tralalère » qui diffuse, dans le cadre du programme internet sans crainte, des ressources éducatives et pédagogiques à destination des familles et des professionnels. La dernière journée de formation de l'année a eu lieu avec l'association « Aoreven » sur la thématique de l'éducation et la prévention par les pairs. Des conseils et des pistes ont été données, pour organiser la sensibilisation des élèves, mais aussi des parents.

A la rentrée scolaire 2023-2024, la formation sera ouverte à tous les personnels des écoles et des établissements qui le souhaitent. Une formation au pilotage de pHARe sera également programmée pour les Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) du 1^{er} degré, ainsi que pour les chefs d'établissement.

Un plan d'actions dans les établissements :

- Rédaction d'un protocole de prise en charge des situations de harcèlement pour chacun des collèges et chacune des écoles ;
- Présentation aux parents et lien de confiance entre tous les acteurs de la communauté éducative ;
- Participation au concours national « Non au harcèlement » ;
- Participation au « Safer Internet Day » : sensibilisation au cyberharcèlement et à l'usage quotidien des réseaux sociaux ;
- Formation d'une équipe d'élèves ambassadeurs harcèlement dans chacun des collèges ;
- Organisation d'ateliers de sensibilisation des parents ;
- Organisation de modules de formation de 10 heures pour chaque élève, tous les ans.

Le dispositif des ambassadeurs "Non au harcèlement"

La place des élèves dans la lutte contre le harcèlement est essentielle dans la mesure où, au sein de leur établissement scolaire comme sur les réseaux sociaux, ils sont les plus à même d'être témoins de violence verbale, physique ou psychologique à l'encontre d'un tiers. Dans chaque établissement engagé dans le dispositif pHARe, 10 élèves ambassadeurs, au moins, deviennent acteurs de la prévention en contribuant à former et informer leurs camarades. Cette démarche connaît des résultats significatifs en terme d'impact sur la prise en compte des phénomènes, notamment en raison du rôle moteur joué par les élèves. Outre la lutte contre le harcèlement, ce dispositif permet de valoriser le rôle des élèves et de leur donner des responsabilités au sein de leur établissement.

Etat des lieux du déploiement de pHARe dans la Région académique Bretagne

Dès 2020, la première phase du programme de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe) a été déployée par la Région académique Bretagne, dans le cadre d'une expérimentation nationale.

Les personnels qui suivent le programme de formation sont accompagnés par les superviseurs pHARe académiques et départementaux et disposent de plusieurs outils: des capsules vidéo, des enregistrements des journées de formation, ainsi qu'un espace collaboratif de ressources académiques. Tous les chefs d'établissement des collèges publics, ainsi que tous les Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN) ont eu la possibilité de suivre une formation sur le programme.

Sur la plateforme pHARe, tous les personnels appartenant aux équipes ressources du dispositif des collèges, écoles et circonscriptions disposent d'outils clés en main: flyers, affiches et séquences pédagogiques, pour permettre la mise en œuvre du programme.

Quelques exemples d'engagement des établissements

L'ensemble des établissements scolaires de la Région académique Bretagne réalisent de nombreuses actions tout au long de l'année : conférences, séances de sensibilisation, création de films, expositions, jeux de rôles, ateliers de coopération, présentations d'ouvrages dans les CDI.

A Loudéac, le collège des Livaudières est investi dans la lutte contre le harcèlement. Une équipe bien-être, composée de cinq référents, veille sur les élèves et permet de les accompagner afin de désamorcer des situations de harcèlement. Depuis la rentrée de septembre 2022, plusieurs élèves du collège ont intégré le dispositif « Ambassadeurs » afin de se former pour sensibiliser leurs camarades et repérer les signes du harcèlement dans l'établissement, mais aussi sur les réseaux sociaux.

A Saint-Brieuc, le collège Jean Racine est également impliqué dans la lutte contre le harcèlement depuis plusieurs années, et travaille aux liens entre l'éducation à la sexualité (EAS) et la lutte contre le harcèlement.

A Lorient, le collège de Tréfaven, qui appartient au Réseau d'éducation prioritaire (REP), est également mobilisé sur le programme depuis deux ans.

A Pontivy, les ambassadeurs contre le harcèlement du lycée professionnel du Blavet ont présenté une pièce de théâtre qu'ils ont écrite, le jeudi 25 mai 2023. Cette représentation a été suivie d'un débat sur le harcèlement scolaire.

Au Relecq-Kerhuon, les élèves du collège Camille-Vallaux ont organisé le « Blue shirt day », symbole d'une journée dédiée à la lutte contre le harcèlement scolaire.

Gestes de prévention

- Ne pas laisser son enfant ou adolescent dormir avec son téléphone portable ;
- Installer des contrôles parentaux sur les outils numériques de son enfant et de son adolescent ;
- Privilégier l'installation de l'ordinateur dans une pièce de vie et ne pas le laisser dans la chambre de l'enfant ou de l'adolescent ;
- Parler régulièrement avec lui du harcèlement et des discriminations (sur le chemin de l'école, durant une promenade, etc.) ;
- Proposer à ses enfants de télécharger l'application 3018 (application mobile qui a vocation à assurer une prise en charge rapide et globale des enfants victimes de cyberharcèlement. Gratuit, anonyme et confidentiel.) ;
- Rester vigilant face aux changements de comportement scolaire (baisse des résultats), d'humeur (colère, énervement, renfermement sur soi, etc.) ;
- Ranger les médicaments dans un endroit sûr et hors d'accès des enfants et des adolescents ;
- Si un problème est détecté : prendre rapidement contact avec l'établissement, chef d'établissement ou directeur d'école et ne pas essayer de régler le problème sans interlocuteur intermédiaire ;
- Dialoguer et écouter le plus possible les enfants et adolescents.

Numéros importants

N° VERT "NON AU HARCÈLEMENT" : 30 20 (service et appel gratuits). Ce numéro est à destination des élèves, parents et professionnels. La ligne est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés).

N° VERT "CYBERVIOLENCES" : 30 18 (gratuit, anonyme et confidentiel). Ce numéro est dédié au harcèlement sur internet. La ligne est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 20h.

N° VERT ACADEMIQUE : 0800 502 806 (prix d'un appel local). Ce numéro offre la possibilité d'échanger en direct avec un opérateur de l'académie qui relayera la requête auprès d'un référent du département dans lequel la victime est scolarisée. En cas d'indisponibilité de l'opérateur, un répondeur est à disposition et l'appelant sera recontacté. Le dispositif académique est complet et accompagne toutes les situations avec réactivité grâce à deux référents académiques harcèlement et trois référents harcèlement par département.

Contact presse Pôle communication

Tél. 02 23 21 73 23
communication@ac-rennes.fr
ac-rennes.fr/espace-presse
twitter : @acrennes